

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de STEINBOURG
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site EMAILLERIE DE L'EST, route de Wasselonne -ZI- sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **STEINBOURG** :

EMALLERIE DE L'EST
n°67SIS06799.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **STEINBOURG**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

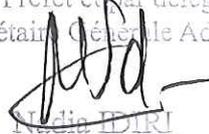
Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN. 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe



Nadia BIRI



Identification

Identifiant	67SIS06799
Nom usuel	EMAILLERIE DE L'EST
Adresse	route de Wasselonne -ZI-
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	STEINBOURG - 67478
Caractéristiques du SIS	<p>La société EMAILLERIE DE L'EST a été autorisée, par déclaration du 29 août 1972, à exploiter des installations d'émaillerie de métaux. La société a procédé à une délocalisation de ses activités sur un autre site en 2004.</p> <p>La cessation d'activité est survenue en juillet 2004.</p> <p>La société est en liquidation depuis.</p> <p>La cessation d'activité n'a pu être clôturée.</p>
Etat technique	Site sous surveillance avant diagnostic
Observations	<p>Suite à l'arrêt d'un atelier de décapage, une évaluation simplifiée des risques a été prescrite par arrêté préfectoral du 08/08/2002.</p> <p>L'étude, réalisée le 16/01/2004, a classé le site en classe 1 (site nécessitant des investigations complémentaires) en raison de la présence de ces déchets.</p> <p>L'évaluation simplifiée des risques après enlèvement des poussières d'émaux l'a reclassé en classe 2 (site à surveiller).</p> <p>Les analyses faites au cours de cette étude montrent des pollutions en baryum (max 970 mg/kg), en cadmium (max 22 mg/kg) et nickel (max 450 mg/kg) dans les sols.</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0110	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0110
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	067.1863	

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1024777.0 , 6859989.0 (Lambert 93)

Superficie totale 6889 m²

Perimètre total 426 m

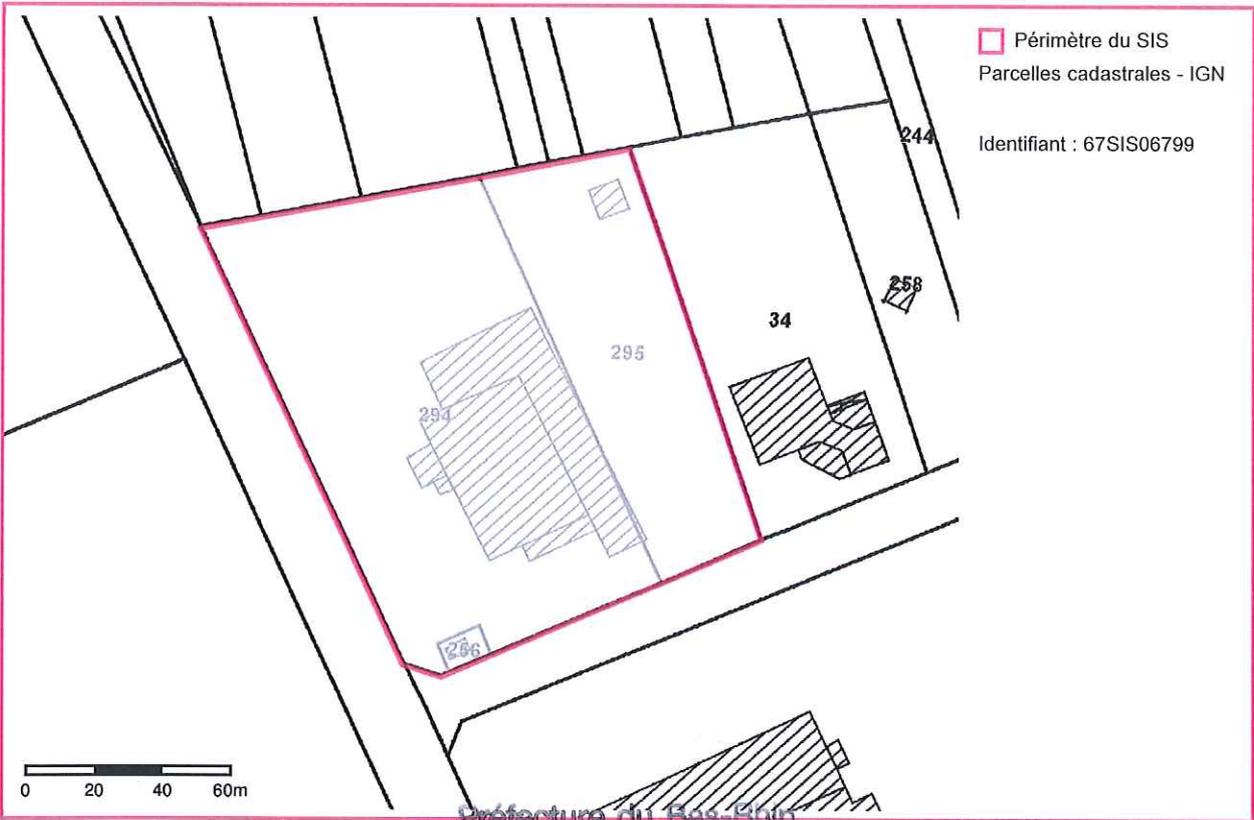
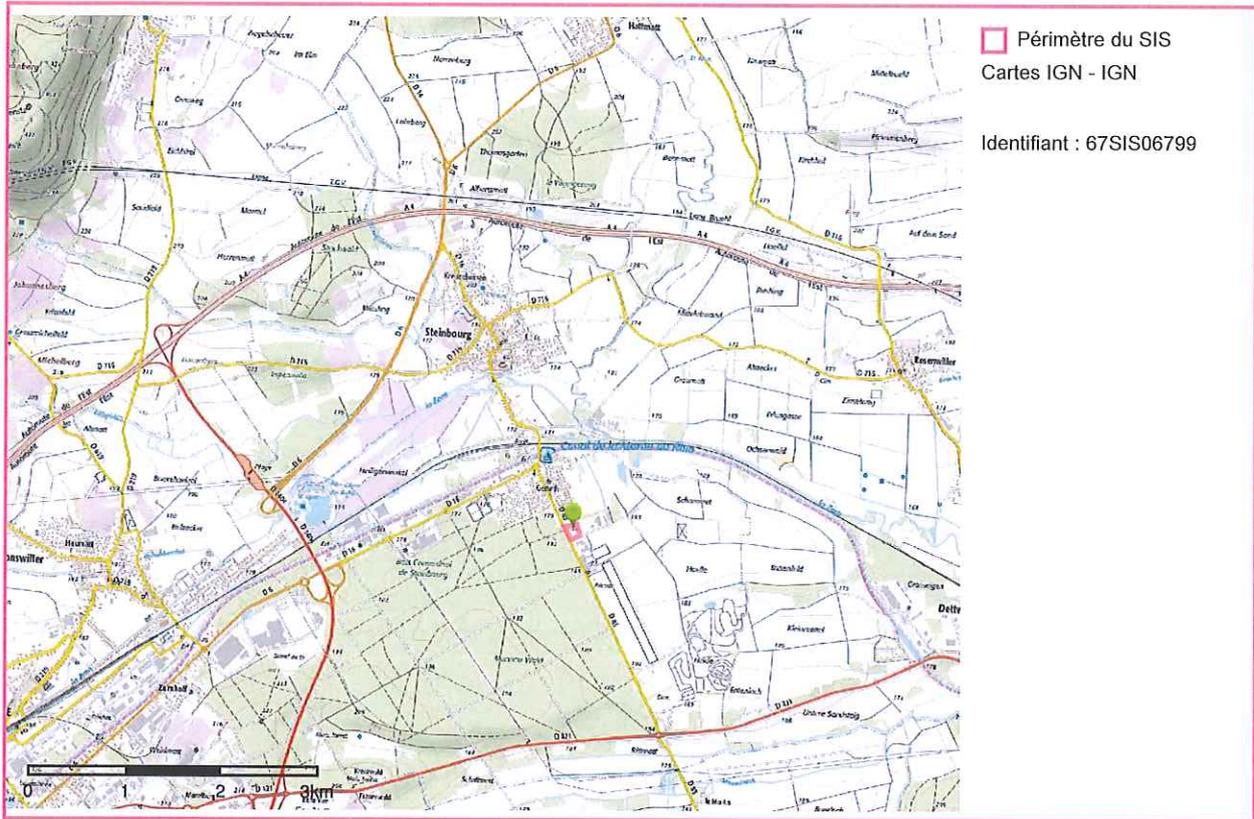
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
STEINBOURG	44	295	14/02/2018
STEINBOURG	44	294	14/02/2018
STEINBOURG	44	256	14/02/2018

Documents

Cartographie



VU { pour être annexé
à l'arrêté de ce jour

Pour le Préfet et par délégation
Nadia IDIRI
Préfecture du Bas-Rhin
Strasbourg